



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

## VINGT-CINQUIÈME SESSION

### Gestion innovante et inclusive des ressources forestières et fauniques pour l'Afrique

Banjul (Gambie), 1<sup>er</sup> – 5 décembre 2025

### Rapport sur les mesures prises par les pays membres pour la mise en œuvre des recommandations de la vingt-quatrième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

#### Résumé

Cette note résume les mesures prises par les pays membres pour mettre en œuvre les recommandations de la vingt-quatrième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

**Secrétariat de la CFFSA**  
**Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF)**  
[Edward.Kilawe@fao.org](mailto:Edward.Kilawe@fao.org)

## I. CONTEXTE

1. À sa vingt-quatrième session, la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) a demandé aux membres de soumettre leurs rapports sur les mesures prises en vue de la mise en œuvre des recommandations de la Commission et les a exhortés à désigner, le cas échéant, un point focal technique de la CFFSA chargé de faciliter l'établissement des rapports et la liaison avec le Secrétariat.

2. Aux fins d'orienter la création d'un mécanisme de soumission des rapports adéquat, et de

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

répondre à la recommandation ci-dessus, le Secrétariat de la CFFSA a préparé un questionnaire. Ce sondage comprend des questions qualitatives et quantitatives et était disponible en anglais et en français sur une plateforme administrative en ligne (*Microsoft Forms*) et sous format Word en août 2025.

3. La présente note est une compilation des réponses soumises par les membres sur les mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations de la 24<sup>e</sup> session de la CFFSA tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie), en novembre 2023. Elle présente les informations reçues par le Secrétariat au moment de la préparation du rapport.

## **II. MESURES PRISES PAR LES PAYS MEMBERS POUR LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-QUATRIEME SESSION DE LA CFFSA**

4. Le Secrétariat a reçu 22 réponses provenant de 18 pays représentant les quatre sous-régions de l'Afrique: Afrique centrale (36 pour cent), Afrique de l'Ouest (27 pour cent), Afrique de l'Est (23 pour cent) et Afrique australe (14 pour cent). Les pays répondants sont le Botswana, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée équatoriale, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Niger, le Nigéria, la République du Congo, la Somalie, le Soudan du Sud, le Tchad, le Togo et le Zimbabwe.

5. Quarante-et-un pour cent des répondants ont confirmé la présence d'un point focal technique désigné dans leur pays pour assurer la liaison avec le Secrétariat.

6. Les pays membres sont encouragés à profiter de la session pour rendre compte de leurs mesures et informer la Commission des principales priorités dans leurs pays respectifs au cours des dialogues avec les chefs des services forestiers et fauniques.

### **A. Mobilisation du secteur des forêts et de la faune sauvage**

**La Commission a encouragé les membres à (i) promouvoir le dialogue intra-africain afin de partager le savoir et les expériences en matière de renforcement de l'utilisation durable, de la gestion et du commerce des produits de la faune et de la flore sauvages, en collaboration avec d'autres entités concernées ; (ii) renforcer les capacités des institutions en matière de gestion et de commerce des espèces sauvages afin de faciliter l'échange de bases de données et de systèmes de surveillance, pour lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages à l'aide des technologies, des instruments et des plateformes existants.**



7. Les membres ont fait état d'une forte participation et de processus d'envergure continentale. Tous les répondants ont indiqué (i) leur participation à des plateformes, réseaux ou initiatives régionaux africains ; (ii) la mise en œuvre d'une coopération bilatérale ou multilatérale avec des pays africains dans les domaines des forêts et de la faune sauvage ; et (iii) l'organisation de réunions techniques intergouvernementales, d'ateliers régionaux ou de forums thématiques, ou la participation à ceux-ci (100 pour cent dans tous les cas). Une forte mobilisation a également été observée dans (i) la participation à des mécanismes de coordination régionaux ou continentaux, en particulier ceux de l'Union africaine, de la FAO ou d'autres organisations pertinentes (95 pour cent); et (ii) la promotion ou la contribution à des stratégies, politiques, engagements ou déclarations continentaux (par exemple, l'Agenda 2063, la Stratégie africaine pour la biodiversité) (86 pour cent).

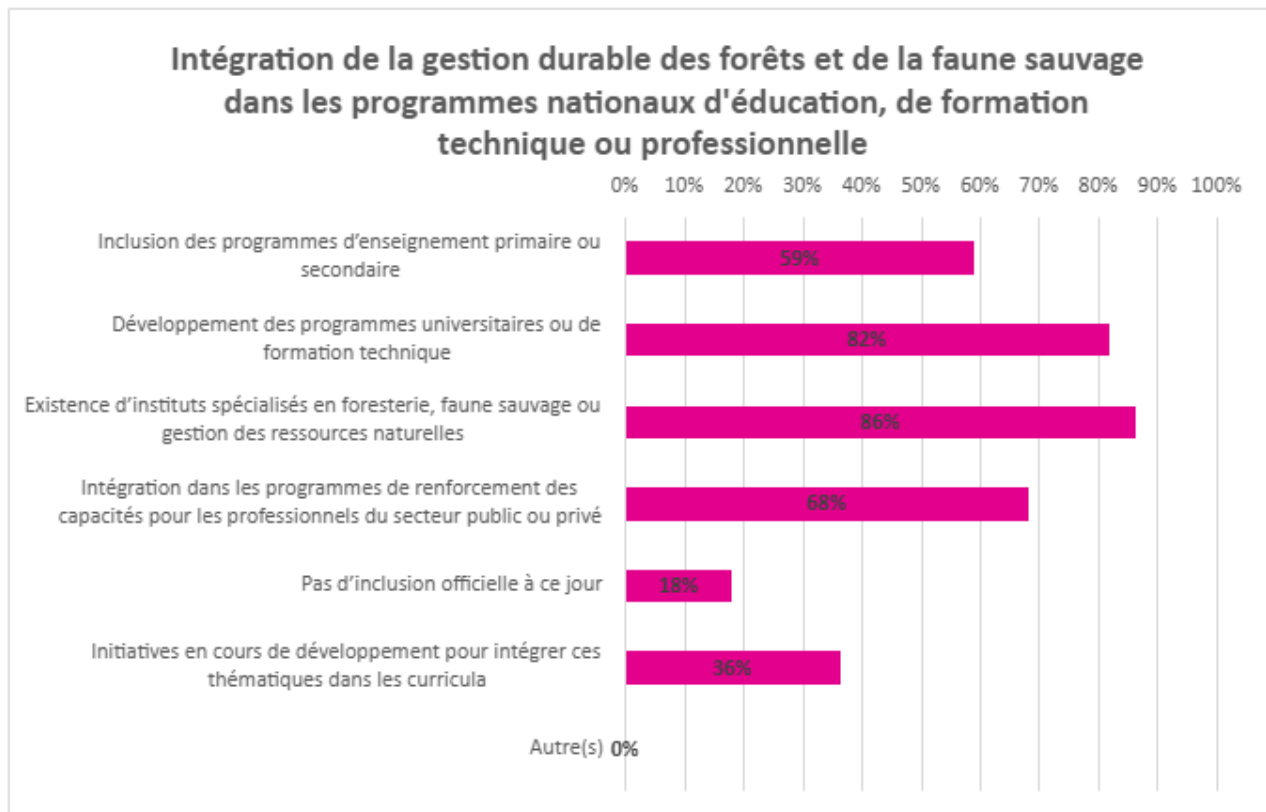
8. Les pays membres ont signalé la poursuite des efforts visant à renforcer les capacités institutionnelles en matière de gestion et de réglementation des produits des forêts et de la faune sauvage par le biais (i) de la création ou du renforcement de groupes de travail/groupes d'action pluri-institutionnels nationaux chargés de l'application des lois relatives aux forêts et à la faune sauvage; (ii) de l'élaboration ou de la révision des cadres juridiques législatifs et réglementaires nationaux relatifs aux forêts et à la faune sauvage; et (iii) de l'alignement des politiques et stratégies nationales sur la Stratégie africaine pour les forêts et la faune sauvage (86 pour cent dans tous les cas).

9. Ces efforts ont été suivis de près par (iv) la mise en place de programmes de formation continue pour les agents chargés de l'application de la loi, les magistrats et les inspecteurs des forêts et de la faune sauvage; (v) la création de mécanismes de coordination interinstitutionnels (82 pour cent dans les deux cas). Cependant, les membres ont signalé (vi) une adoption et un déploiement moins importants des technologies innovantes pour la surveillance, le contrôle, la traçabilité et l'application des lois et réglementations relatives aux forêts et à la faune sauvage (64 pour cent).

10. La mobilisation générale est forte, avec presque tous les pays répondants participant à des plateformes africaines, des mécanismes de coordination régionaux et des initiatives bilatérales. Cela témoigne d'un engagement continental fort en faveur du dialogue et de la coopération. Cependant, l'adoption relativement faible des technologies innovantes de surveillance et de traçabilité (64 pour cent) révèle un écart structurel persistant. Cet écart limite la capacité des pays à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages grâce à des systèmes d'information en temps réel et à la surveillance transfrontalière, ce qui laisse penser que l'accès à la technologie et la capacité opérationnelle restent des contraintes majeures. La forte participation à l'harmonisation des politiques contraste avec l'adoption plus faible des outils numériques, ce qui montre que la volonté politique n'est pas encore accompagnée d'une modernisation technique.

## **B. Politiques et éducation**

**La Commission a encouragé les membres à envisager la possibilité d'inclure la gestion de la faune sauvage dans les programmes d'enseignement et de formation et de promouvoir les métiers de la forêt et de la faune sauvage auprès des enfants et des jeunes en Afrique. Elle a également exhorté les membres à promouvoir l'éducation, la formation professionnelle et les services de vulgarisation dans les politiques et les stratégies forestières. Elle a en outre invité les membres à (i) rehausser le profil de la foresterie et de la faune sauvage dans leur pays afin que ces secteurs soient représentés à la table des négociations en vue d'accéder aux mécanismes financiers, (ii) renforcer la collaboration à travers le continent pour gérer et réduire les incendies de forêt grâce à l'examen, à l'analyse et à l'utilisation d'outils et de données de terrain, (iii) assurer l'intégration de la sécurité alimentaire et des autres besoins de subsistance dans les politiques forestières afin de soutenir les communautés et les peuples autochtones, notamment les hommes, les femmes et les jeunes, grâce à une coordination accrue avec les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et d'autres secteurs concernés, tout en tenant compte de l'évolution du climat.**



11. La plupart des pays ont rapporté des progrès tangibles dans l'intégration de la gestion durable des forêts et de la faune sauvage dans les programmes nationaux d'éducation, de formation technique ou professionnelle. En fait, 86 pour cent des pays ont mentionné (i) l'existence d'instituts spécialisés dans la gestion des forêts, de la faune sauvage ou des ressources naturelles, suivis par (ii) le développement de programmes universitaires et de formation technique (82 pour cent), tandis que (iii) l'intégration dans les programmes de renforcement des capacités pour les professionnels des secteurs public ou privé est également très répandue (68 pour cent).

12. Les pays ont cité des exemples d'établissements d'enseignement et de formation soutenant cette intégration, notamment les facultés et départements nationaux des forêts et de la faune sauvage au Botswana (Institut de recherche Okavango, Université du Botswana pour l'agriculture et les ressources naturelles), au Burundi (Institut des sciences agronomiques du Burundi (ISABU), Université du Burundi, Université polytechnique de Gitega), en Éthiopie (Faculté des forêts et des ressources naturelles de Wondo Genet) et au Zimbabwe (formation débouchant sur des qualifications de niveau certificat et diplôme en foresterie, technologie du bois et gestion de la faune sauvage, trois universités proposant des diplômes en foresterie et gestion de la faune sauvage).

13. La Gambie, l'Éthiopie et le Lesotho ont cité la collaboration avec divers acteurs, notamment les ministères, les partenaires au développement et les organisations non gouvernementales (ONG) (par exemple, l'Agence éthiopienne de développement forestier collabore avec le Centre de recherche forestière internationale et le Centre international de recherche en agroforesterie (CIFOR-ICRAF)), comme partenaires essentiels dans le cadre du renforcement des programmes scolaires.

14. La Somalie indique qu'il n'y a pas eu d'intégration officielle à ce jour, mais reconnaît l'importance de cette intégration, et fait état des efforts continus déployés à titre prioritaire par le Ministère de l'élevage, des forêts et des pâturages.

15. Tous les répondants (100 pour cent) ont déclaré avoir consenti des efforts pour accroître la visibilité et la priorité accordée aux secteurs des forêts et de la faune sauvage par le biais (i) de l'organisation de campagnes de sensibilisation, de dialogues multipartites ou de consultations communautaires visant à renforcer le soutien politique et social en faveur d'une gestion durable des forêts et de la faune sauvage lorsqu'il s'agit d'accroître la visibilité ou la priorité accordée au secteur dans la planification nationale ou l'accès au financement. Vient ensuite (ii) l'inclusion expresse des forêts et de la faune sauvage dans les stratégies nationales de développement ou de lutte contre le changement climatique (91 pour cent).

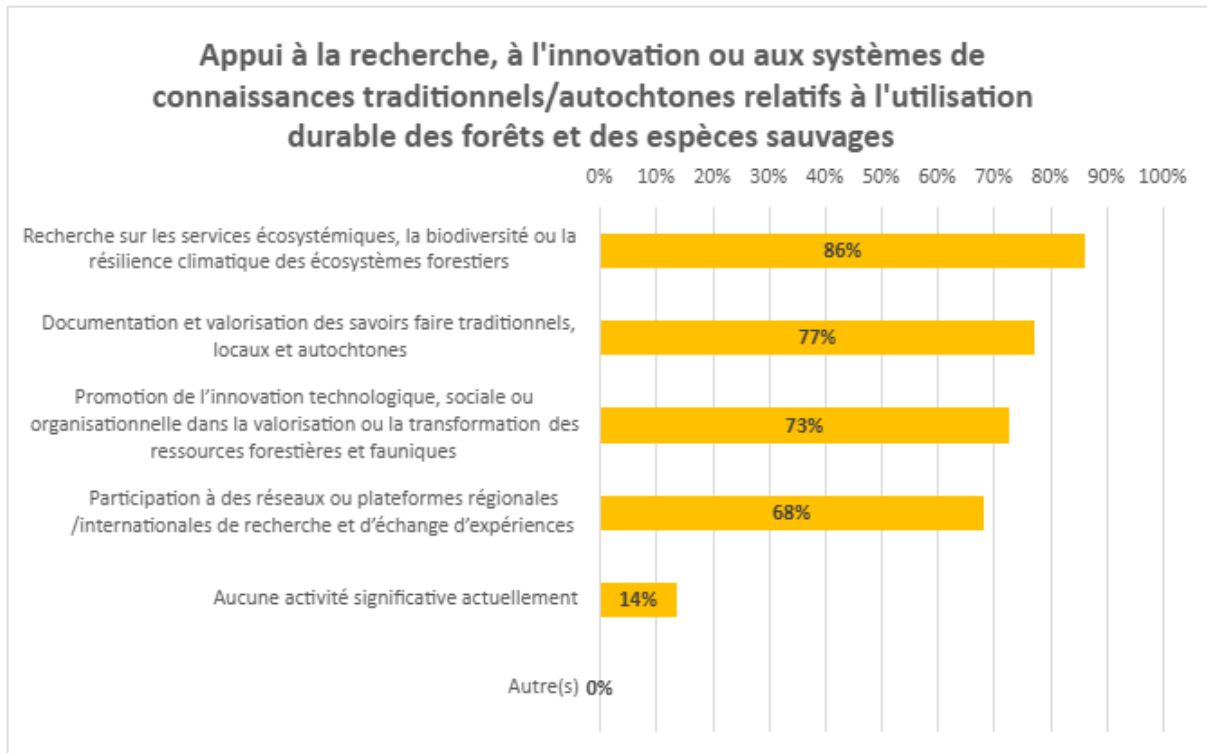
16. La plupart des membres (95 pour cent) ont mis en place des politiques forestières nationales portant sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance locaux grâce (i) à l'appui à l'utilisation durable des ressources forestières par les communautés locales et les peuples autochtones et (ii) à l'intégration de mesures visant à renforcer l'autonomie économique des femmes et des jeunes dans les zones forestières. Environ 91 pour cent (iii) des pays intègrent clairement des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, 36 pour cent des pays ont confirmé (vi) que ces aspects sont actuellement en cours d'intégration ou de révision, tandis que 5 pour cent ne tiennent pas compte de ces dimensions.

17. Le Tchad a souligné que la transhumance est l'activité principale de subsistance, et que les politiques forestières nationales doivent donc tenir compte des mouvements saisonniers du bétail afin de ne pas compromettre la sécurité alimentaire.

18. La plupart des pays font état de systèmes de formation institutionnalisés et d'instituts spécialisés dans la foresterie et la faune sauvage, ce qui montre que la région a réalisé des progrès considérables dans la formalisation des parcours professionnels. Cependant, l'intégration dans l'enseignement primaire et secondaire reste moins visible, ce qui suggère que le changement de comportement à long terme et la mobilisation des jeunes se heurtent encore à des obstacles systémiques. Si presque tous les pays ont intégré les considérations relatives aux forêts et à la faune sauvage dans leurs stratégies nationales sur le développement ou le climat, le fait que 36 pour cent d'entre eux intègrent ou révisent encore les liens avec la sécurité alimentaire, indique que la cohérence des politiques intersectorielles est en cours d'ajustement. La reconnaissance par la Somalie d'un manque total d'intégration souligne l'inégalité des capacités à travers le continent.

### **C. Recherche, utilisation durable et chaînes de valeur**

**La Commission a invité les membres à (i) renforcer la recherche collaborative dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite des espèces sauvages, (ii) promouvoir les pratiques apicoles durables et le développement de stratégies apicoles nationales afin de renforcer les chaînes de valeur apicoles pour la sécurité alimentaire, la création de revenus et la préservation de l'environnement, (iii) améliorer les données sur la production, la consommation et le commerce, les informations sur les marchés et les systèmes de traçabilité, et développer des politiques et interventions mieux adaptées afin d'aider les apiculteurs à commercialiser les produits de l'apiculture.**



19. La majorité des pays (86 pour cent) ont confirmé leur engagement à soutenir la recherche, l'innovation ou les connaissances traditionnelles/autochtones par le biais de (i) la recherche sur les services écosystémiques, la biodiversité ou la résilience climatique des écosystèmes forestiers, suivie de (ii) la documentation et la reconnaissance des savoirs traditionnels, locaux et indigènes (77 pour cent), et de (iii) la promotion de l'innovation technologique, sociale ou organisationnelle en matière de valorisation ou de transformation des ressources forestières et fauniques (73 pour cent).

20. La plupart des pays ont encouragé les pratiques d'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) par le biais (i) de programmes d'appui internationaux ou d'initiatives menées par des organisations non gouvernementales (ONG) (86 pour cent), (ii) de l'intégration des PFNL dans les politiques de sécurité alimentaire, de santé ou de réduction de la pauvreté (82 pour cent), suivie de (iii) la promotion par le biais de stratégies nationales ou de plans de développement rural/d'économie verte (77 pour cent). Cependant, environ la moitié des pays ont indiqué (iv) qu'un cadre réglementaire ou des normes de récolte durable des PFNL étaient en place (55 pour cent), et (v) 50 pour cent ont indiqué que ces initiatives étaient en cours d'élaboration.

21. Le Lesotho a indiqué collaborer avec le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture, de l'eau et du tourisme aux fins de garantir que les PFNL sont protégés par la loi et contribuent à améliorer les moyens de subsistance nationaux.

22. En ce qui concerne l'apiculture, 73 pour cent des pays ont indiqué que seules des initiatives locales étaient en place pour soutenir le secteur, tandis que 23 pour cent ont mentionné l'existence de stratégies ou de directives officielles (Botswana, Gambie, Éthiopie, Lesotho et Niger).

23. Les pays ont fourni les détails suivants:

- Le Botswana a élaboré une stratégie nationale de l'apiculture en 2022 en collaboration avec la FAO. Ce plan quinquennal (2022-2027) vise à augmenter la production nationale de miel, à promouvoir l'apiculture durable, à préserver les habitats des abeilles, à diversifier les produits apicoles et à renforcer la commercialisation grâce à l'amélioration des pratiques, au renforcement des capacités et à l'engagement du secteur privé.
- Le Burundi ne dispose pas d'une stratégie apicole distincte, mais l'apiculture est intégrée dans des cadres nationaux plus larges tels que la Stratégie agricole nationale (2018-2027) et la Stratégie nationale REDD+. Ces cadres favorisent la sécurité alimentaire, les revenus ruraux et la conservation de la biodiversité. Des recherches récentes sur les abeilles mélipones et les plans de mise en œuvre régionaux soutiennent également le développement continu du secteur.
- L'Éthiopie a officialisé ses directives nationales en matière d'apiculture en adoptant la directive n° 1028/2024 sur le développement et la protection des ressources apicoles. Cette directive définit des normes pour l'apiculture moderne, la gestion des ruchers, l'enregistrement et l'hygiène. L'Association éthiopienne pour le développement de l'apiculture (EADA) soutient l'apiculture durable, le renforcement des capacités et l'accès au marché. L'Éthiopie reste l'un des principaux producteurs de miel en Afrique.
- Le Lesotho n'a pas encore élaboré de stratégie officielle en matière d'apiculture, mais cette dernière est intégrée dans la politique forestière nationale. Le pays a créé une unité apicole, mis en place des associations d'apiculteurs, cartographié les plantes mellifères et identifié les espèces d'abeilles appropriées.
- Le Niger dispose d'une stratégie nationale pour le développement de l'apiculture, mais celle-ci doit être mise à jour afin de refléter les progrès technologiques et les réformes de décentralisation. Plusieurs groupes apicoles actifs opèrent dans tout le pays.
- Le Soudan du Sud développe actuellement une stratégie officielle en matière d'apiculture.
- Le développement de l'apiculture au Togo est soutenu par le plan d'action de l'association interprofessionnelle des apiculteurs, des projets apicoles soutenus par le gouvernement et l'intégration de l'apiculture dans les plans communautaires et publics de gestion forestière (FFF-FAO; F4F-GIZ).
- Le Zimbabwe compte plusieurs associations d'apiculteurs qui ont leurs propres stratégies locales de soutien à la production de miel, à la création de valeur ajoutée, à la commercialisation et au renforcement des capacités à travers divers modèles.

24. Au titre des mécanismes d'appui aux producteurs forestiers, la majorité des pays ont cité (i) les formations techniques, les programmes de vulgarisation ou les initiatives de renforcement des capacités (73 pour cent) et (ii) le soutien à la constitution de coopératives, de groupes ou d'associations professionnelles (73 pour cent).

25. En revanche, seule la moitié des pays ont fait état des mécanismes suivants : (iii) mise en œuvre de systèmes de traçabilité, certification des produits forestiers, (iv) accès à l'information sur les marchés, les prix et les opportunités commerciales et (v) facilitation de l'accès au crédit rural, aux subventions ou à d'autres instruments de financement. D'autre part, la Guinée équatoriale et la

Somalie ont indiqué qu'aucun mécanisme n'était en place à ce jour.

26. Les pays ont fourni des informations supplémentaires concernant ces mécanismes:

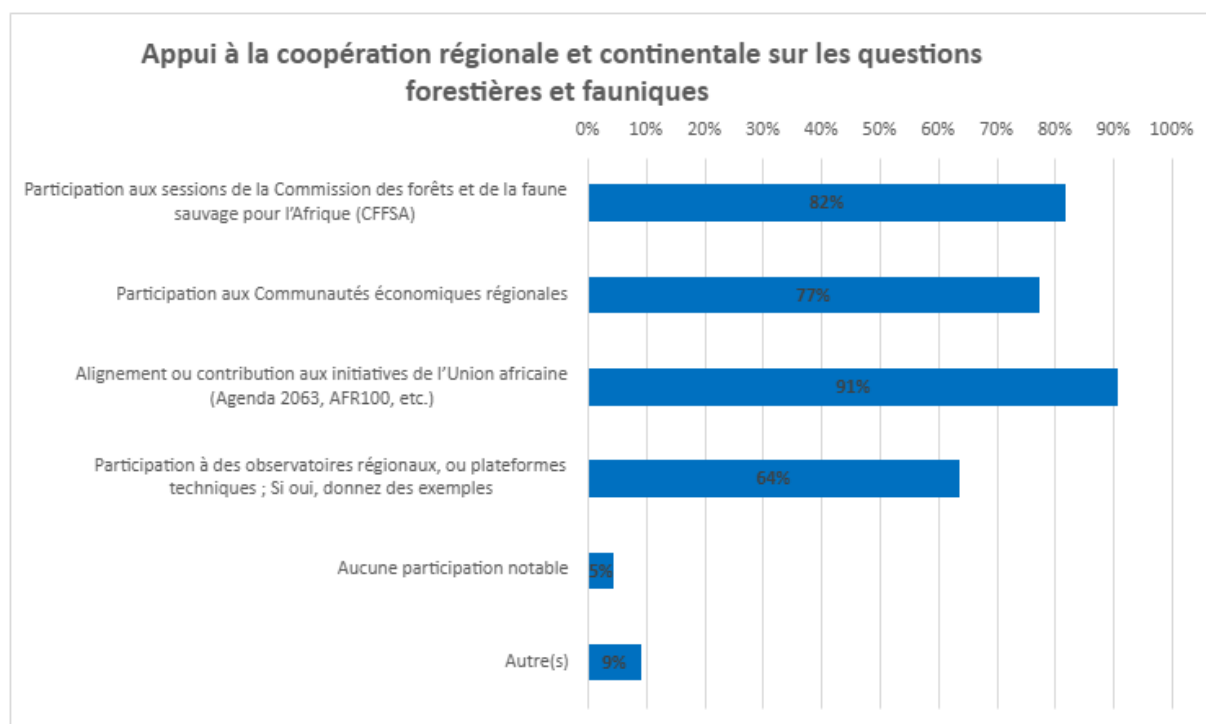
- Botswana – Le Ministère fournit une assistance technique et des services de vulgarisation aux communautés tributaires des ressources forestières, notamment en facilitant l'obtention de permis pour la récolte et la vente des produits forestiers, en garantissant des négociations équitables entre les acheteurs et les communautés, et en encourageant des pratiques de récolte durables. Le Ministère aide également les communautés à préparer des propositions de financement à l'intention de donateurs externes.
- Éthiopie – Le Programme national de développement du secteur forestier (NFSDP) et des initiatives telles que la *Green Legacy Initiative* aident les producteurs grâce à des formations, la création de coopératives et un meilleur accès au financement. L'Éthiopie prône également la création de systèmes de certification et de traçabilité pour des produits tels que le café et le miel qui sont d'origine forestière. Des formations techniques sont dispensées par le biais d'institutions telles que le *Wondo Genet College* et via des partenariats avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la FAO et le CIFOR-ICRAF. L'accès au crédit rural et aux subventions est facilité par des programmes financés par le gouvernement et les bailleurs de fonds.
- Gambie – Le pays encourage l'analyse de marché et les approches de développement dans la gestion des ressources forestières et fauniques, en mettant fortement l'accent sur la mise en relation des producteurs avec les institutions de microfinance et en soutenant le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL).
- Lesotho – Les producteurs sont bien organisés et les apiculteurs travaillent en étroite collaboration avec le personnel de vulgarisation pour accéder aux marchés pour leurs produits.
- Niger – Le pays soutient les producteurs en organisant des foires et des salons professionnels annuels, tels que le Salon de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'élevage et de l'environnement, qui encouragent la production agrosylvopastorale et halieutique. Des événements périodiques tels que la *Semaine du moringa* rassemblent également les producteurs et les consommateurs.
- Soudan du Sud – La Direction des forêts délivre des certificats d'origine et des certificats phytosanitaires afin de soutenir le commerce des produits forestiers, auxquels s'ajoute une formation de sensibilisation dispensée par le *Forestry Institute*.
- Togo – Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières fait office d'autorité nationale désignée pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ce qui lui permet d'aider les parties prenantes à mobiliser les ressources du FEM pour des initiatives forestières.
- Zimbabwe – Plusieurs associations de producteurs de produits forestiers non ligneux sont actives dans les chaînes de valeur. Ces associations sont officiellement enregistrées pour améliorer la commercialisation et la conformité réglementaire.

27. La recherche et l'innovation constituent des atouts émergents pour la plupart des pays, mais les stratégies apicoles présentent des disparités notables: seulement 23 pour cent des pays disposent d'un cadre national officiel pour l'apiculture. Cela témoigne d'un développement fragmenté des

chaînes de valeur qui pourraient pourtant offrir des avantages considérables en termes de moyens de subsistance, de biodiversité et de climat. Bien que 86 pour cent des pays soutiennent les produits forestiers non ligneux par le biais d'initiatives internationales ou soutenues par des ONG, seulement 55 pour cent ont mis en place des normes réglementaires ou de récolte durable. Ce déséquilibre entre promotion et réglementation laisse entrevoir des vulnérabilités, notamment la surexploitation ou le commerce informel, qui pourraient compromettre la durabilité à long terme. La diversité des exemples nationaux indique l'existence de poches d'innovation solides, mais une consolidation limitée à l'échelle du continent.

#### D. Mobilisation régionale et mondiale

La Commission a invité les membres à (i) continuer de soutenir activement les Commissions régionales des forêts (CRF) de la FAO, notamment via la CFFSA. Les CRF sont les principaux instruments de la foresterie permettant la liaison entre les niveaux mondial et régional au titre du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-31, (ii) élaborer des recommandations pour la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, l'Ordre du jour du Comité des forêts et les priorités du programme pour les travaux de la FAO dans le domaine de la foresterie.



28. La majorité des membres (i) soutiennent ou contribuent aux initiatives de l'Union africaine (91 pour cent), suivis de près par (ii) la participation aux sessions de la CFFSA (82 pour cent) et (iii) la participation aux communautés économiques régionales (CER) (77 pour cent).

29. La plupart des pays ont déclaré contribuer activement aux initiatives régionales et mondiales sur les forêts et la faune sauvage. Les formes les plus courantes de cette contribution sont (i) la participation à des groupes de travail techniques, à des réunions d'experts ou à des consultations intergouvernementales, (ii) la contribution à l'élaboration ou à la mise en œuvre de stratégies régionales ou continentales, et (iii) la représentation du pays lors de forums politiques, de conférences

internationales ou de processus de négociation multilatéraux (77 pour cent). Cependant, moins de la moitié ont indiqué (iv) la soumission d'études de cas, de bonnes pratiques ou de rapports nationaux volontaires (45 pour cent).

30. Les pays ont indiqué avoir largement contribué aux initiatives régionales et mondiales en faveur des forêts et de la faune sauvage, notamment en partageant leurs expériences nationales, leurs apports techniques et leurs meilleures pratiques (Botswana, Burundi, Éthiopie, Lesotho, Niger, Soudan du Sud, Zimbabwe). Plusieurs pays ont souligné leur participation à des conventions internationales, aux processus de la Conférence des Parties (COP) et aux obligations mondiales en matière de notification, telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Programme des Nations Unies pour l'éducation (UNESCO), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention de Ramsar (Gambie, Niger). D'autres ont mis l'accent sur leur rôle de premier plan au sein d'organismes et de plateformes régionaux, notamment en accueillant ou en présidant les sessions ministérielles de la COMIFAC et en contribuant aux plans de convergence et aux réformes politiques (Burundi, Niger). Les pays ont également présenté les progrès réalisés dans des domaines tels que l'évaluation de la dégradation des terres et les efforts de restauration (Botswana), la gestion participative des forêts et les modèles de restauration forestière (Éthiopie), et les initiatives communautaires de gestion de la faune sauvage telles que le Programme d'aménagement communautaire régional des ressources indigènes CAMPFIRE (Zimbabwe). Dans l'ensemble, les contributions reflètent un engagement ferme dans les domaines techniques, politiques et du partage des connaissances, les pays soutenant activement la coopération régionale et les programmes mondiaux en matière de forêts et de faune sauvage.

31. Les pays démontrent une forte adhésion aux cadres de l'Union africaine et une participation active aux sessions de la CFFSA. Le fait que moins de la moitié d'entre eux soumettent des études de cas ou des rapports volontaires témoigne des difficultés persistantes en matière de documentation, de capacités de notification et de transfert de connaissances. La participation aux négociations mondiales (CCNUCC, CDB, CITES, etc.) est relativement soutenue, mais les contributions techniques restent cantonnées à quelques pays dotés de capacités institutionnelles plus importantes. La grande disparité dans les rapports, qui vont de contributions avancées (par exemple, l'Éthiopie, le Niger, le Zimbabwe) à une participation limitée, met en évidence les différences persistantes entre la capacité nationale à influencer les programmes forestiers régionaux et mondiaux.

## **E. Secteur privé et solutions climat-carbone**

**La Commission a exhorté les membres à collaborer avec le secteur privé en vue de protéger les écosystèmes et de contribuer au verdissement des villes, ainsi qu'à l'adoption d'une agriculture intelligente face au climat.**

32. Dans leur grande majorité, les pays ont confirmé que leurs stratégies en matière de forêts et de faune sauvage favorisent le partage des connaissances et le renforcement des capacités grâce (i) au renforcement des capacités des institutions locales et décentralisées dans le secteur des forêts et de la faune sauvage et (ii) au soutien à la formation professionnelle ou technique, en particulier pour les jeunes, les femmes, les communautés locales et les peuples autochtones (91 pour cent dans les deux cas). Viennent ensuite (iii) la mise en œuvre de programmes d'éducation et de formation sur les politiques forestières et fauniques (77 pour cent) et (iv) la fourniture de services de vulgarisation aux

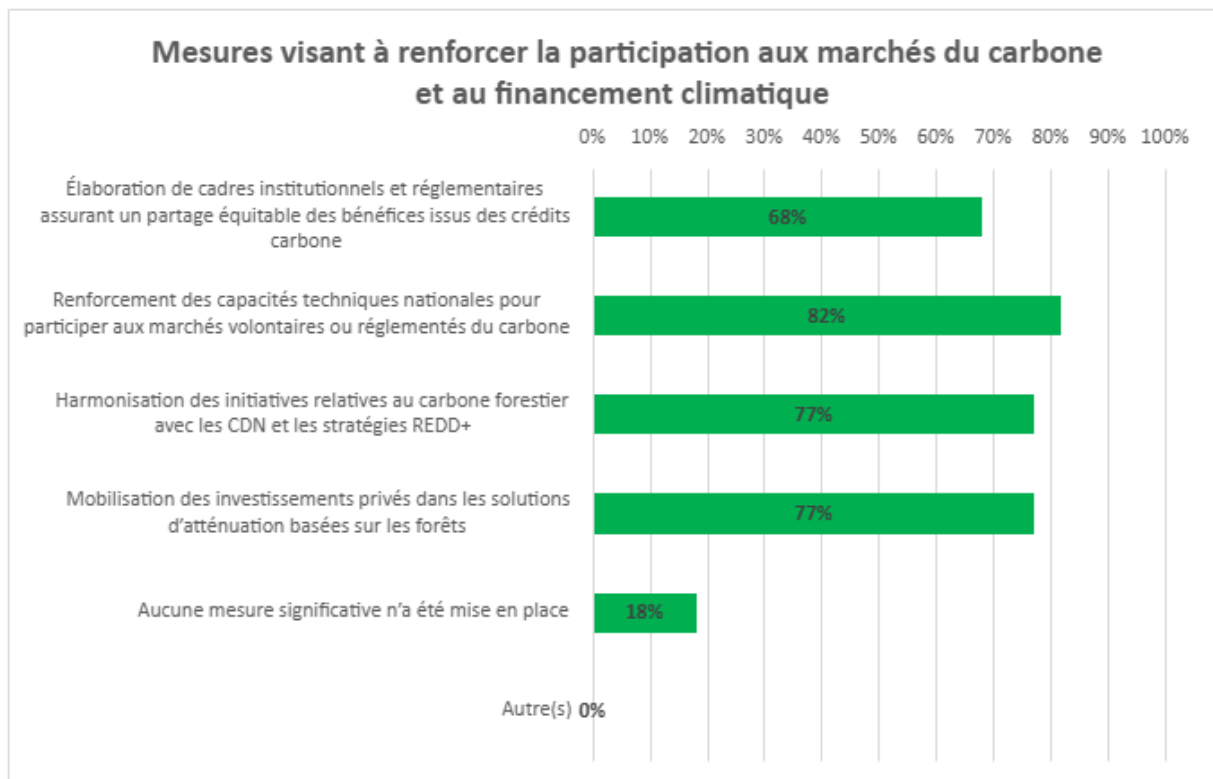
communautés et aux producteurs (68 pour cent). Le Tchad a toutefois signalé qu'il n'existait aucun mécanisme de ce type à ce jour dans le pays.

33. La plupart des pays ont indiqué que la majeure partie de la collaboration avec le secteur privé porte sur (i) des partenariats pour la restauration des forêts et des paysages (82 pour cent), suivis par (ii) la participation à l'écotourisme ou à la certification écologique (73 pour cent) et (iii) l'approvisionnement et les chaînes d'approvisionnement durables (68 pour cent).

34. Plus de la moitié des répondants ont mentionné (iv) des investissements dans des entreprises vertes/intelligentes face au climat (59 pour cent), tandis que moins de la moitié (v) sont engagés dans des marchés volontaires ou réglementés du carbone (41 pour cent) (Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gambie, République du Congo, Tchad, Togo et Zimbabwe).

35. La plupart des pays ont cité: (i) la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique, la séquestration du carbone ou la réduction des risques de catastrophe (86 pour cent); (ii) la promotion d'une agriculture intelligente face au climat associée à la restauration des forêts, au reboisement et à la foresterie (77 pour cent), et (iii) le développement de la foresterie urbaine, des infrastructures vertes ou des solutions forestières basées sur les écosystèmes en milieu urbain (77 pour cent), dans le cadre de leurs efforts d'intégration des approches intelligentes face au climat et écosystémiques.

36. Plus de la moitié des répondants ont déclaré participer au (vi) développement de projets sur le carbone forestier (REDD+, projets volontaires) alignés sur les CDN et/ou d'autres engagements climatiques (68 pour cent).



38. La majorité des pays ont déclaré avoir pris des mesures importantes pour renforcer leur participation aux marchés du carbone et au financement climatique, notamment : (i) en renforçant leurs capacités techniques nationales pour pouvoir participer aux marchés volontaires ou réglementés du carbone (82 pour cent), (ii) en harmonisant les initiatives relatives au carbone forestier avec les CDN et les stratégies REDD+ (77 pour cent), et (iii) en mobilisant des investissements privés en faveur de solutions d'atténuation basées sur les forêts (77 pour cent). De même, plus de la moitié des pays participent à l'élaboration de cadres institutionnels et réglementaires garantissant un partage équitable des bénéfices tirés des crédits carbone (68 pour cent). La Somalie a indiqué qu'aucune mesure majeure n'a été mise en œuvre dans ce domaine à ce jour.

39. L'engagement du secteur privé s'intensifie, notamment dans le domaine des partenariats pour la restauration et de l'écotourisme. Cependant, la participation aux marchés du carbone reste limitée (41 pour cent), ce qui illustre les contraintes structurelles telles que les capacités de vérification, les cadres juridiques et la maturité des marchés. Bien que 86 pour cent des pays mettent en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature, la lenteur des progrès en matière de participation aux marchés réglementés et de cadres de partage des bénéfices suggère que le financement carbone reste une voie émergente plutôt qu'une voie établie. Les données indiquent que les pays comprennent le potentiel de la foresterie intelligente face au climat, mais n'ont pas encore mis en place l'environnement institutionnel nécessaire pour attirer des investissements privés à grande échelle.

## F. Gouvernance et collaboration

**La Commission a demandé aux membres de (i) travailler de concert à l'élaboration de programmes et d'approches cohérents, de mettre en œuvre des lois, des politiques et des stratégies qui responsabilisent les communautés, garantissent des droits d'utilisation et d'accès et les aident à lutter contre les activités illégales dans le secteur forestier; (ii) présenter les recommandations de la CFFSA24 à la 28<sup>e</sup> session de la Conférence des parties (COP28) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra du 30 novembre au 12 décembre 2023.**

40. La majorité des pays ont confirmé avoir pris des mesures pour renforcer les cadres juridiques et institutionnels de gouvernance de la gestion des forêts et de la faune sauvage essentiellement au moyen (i) du renforcement des sanctions et de l'application de la loi contre l'exploitation illégale des produits des forêts et de la faune sauvage (91 pour cent), (ii) de réformes visant à garantir les droits fonciers et coutumiers des communautés locales et des populations autochtones (86 pour cent), et (iii) d'initiatives de décentralisation, la gouvernance commune ou la gestion conjointe par l'État et les populations locales (82 pour cent). Plus de la moitié des répondants ont mentionné avoir participé à l'harmonisation d'accords ou à des cadres harmonisés au niveau régional (64 pour cent). La Somalie a indiqué qu'aucune réforme majeure n'a été entreprise.



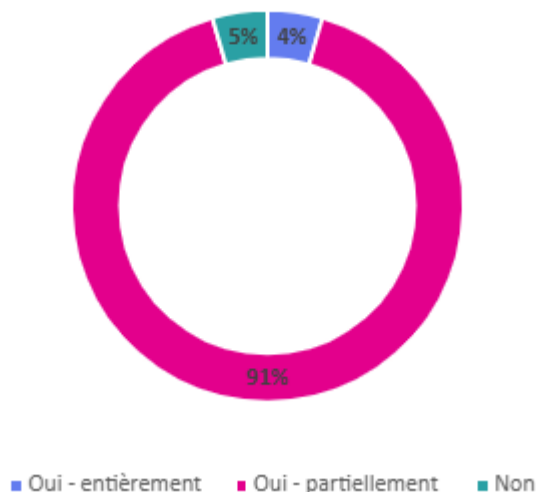
*Réponses sur les plateformes multisectorielles établies par les membres pour la gestion des forêts et de la faune sauvage*

41. Moins de la moitié des pays (Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gambie, Lesotho, République du Congo et Togo) ont rapporté que des plateformes multisectorielles ont été établies aux fins de la gestion des forêts et de la faune sauvage au niveau national (41 pour cent) et 27 pour cent au niveau infranational/local (Botswana, Burundi, Cameroun, Guinée, Kenya, Nigéria).

42. Les pays ont fourni les détails suivants concernant ces plateformes multisectorielles:

- Le Botswana a récemment voté deux lois majeures sur la Gestion des forêts et la gestion communautaire des ressources naturelles en 2025, renforçant ainsi la gouvernance et l'utilisation durable des produits forestiers ligneux et non ligneux et des espèces sauvages. Une législation supplémentaire portant sur les forêts et la faune sauvage est en cours d'examen. Au niveau local, des Comités consultatifs techniques régionaux et des Unités régionales d'aménagement foncier guident les Fonds de développement communautaire en matière de gestion des forêts et de la faune sauvage, de gestion des concessions et d'atténuation des conflits homme-faune.
- Le Burundi participe à plusieurs plateformes multisectorielles majeures, notamment l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC/OFAC), le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100) qui assure la coordination des politiques forestières, du partage des données et des interventions de restauration dans divers secteurs.
- L'Éthiopie a établi des plateformes multisectorielles aux niveaux national et infranational. L'institution fédérale *Ethiopian Forestry Development (EFD)* assure la présidence de la Plateforme nationale *Forested Landscape Restoration Multistakeholder* (Plateforme nationale multipartite pour la restauration des paysages forestiers) tandis que la *SWE Forest Alliance Platform* coordonne les efforts au niveau infranational.

- La Gambie a développé de la politique sur l'agriculture et les ressources naturelles qui encourage l'établissement de plateformes multisectorielles visant à harmoniser les politiques relatives à la gestion des forêts et de la faune sauvage.
- Le Lesotho a créé des «structures pour la coalition en faveur de la régénération» embrassant les échelles locales (village) et nationales en vue de soutenir la mise en application de la gestion des ressources naturelles, y compris le secteur forestier.
- Le Niger a établi la Plateforme intégrée pour la restauration des terres et des paysages, créée par décret ministériel aux fins de faciliter la coordination de la gestion des écosystèmes entre les ministères, la société civile, les organisations de producteurs et les partenaires au développement. Une «Semaine de la restauration des écosystèmes» célébrée chaque année contribue à l'examen multisectoriel conjoint.
- Le Soudan du Sud élabore une proposition de projet visant l'établissement d'une plateforme multisectorielle pour la gestion des forêts et de la faune sauvage.
- Le Togo a établi une Commission nationale pour le développement durable avec des antennes aux niveaux des régions, des préfectures et des localités pour assurer la coordination multisectorielle.
- Le Zimbabwe facilite l'engagement multisectoriel en déléguant une 'autorité adéquate' aux propriétaires terriens, aux Conseils ruraux de district et aux institutions telles que la Commission des forêts. Ces autorités sont chargées de la gestion des ressources fauniques et en bénéficient au titre du Programme CAMPFIRE et d'autres programmes de gestion des boisés.



*Prise en compte des recommandations de la CFFSA24 dans les positions nationales durant les négociations internationales sur le climat*

43. La plupart des pays (91 pour cent) ont confirmé que les recommandations de la CFFSA24 ont été prises en compte en partie, durant les négociations internationales sur le climat, tandis que seulement 5 pour cent (Tchad) les ont prises en compte entièrement. Le Togo a par ailleurs mentionné que le pays n'a pas encore désigné un point focal pour participer à ces négociations internationales.

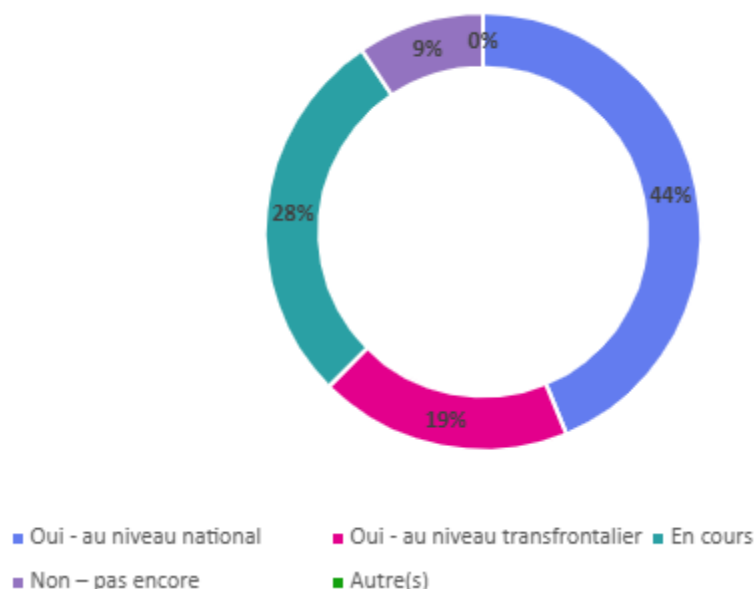
44. Les pays ont fait énoncé les justifications et défis suivants:

- Le Botswana a incorporé les recommandations de la CFFSA24 dans les positions prises par le pays durant les négociations internationales, préconisant des mesures d'adaptation et de conservation fermes, un financement climatique accru pour la biodiversité, et des mécanismes de financement innovants. Le pays a également mis l'accent sur le partage de ses expériences en matière de conservation et la promotion d'un rôle accru pour les propriétaires terriens privés dans les efforts de conservation.
- Le Burundi a indiqué sa participation générale aux processus internationaux mais n'a rapporté aucune preuve que les recommandations de la CFFSA24 aient été expressément adoptées dans ses positions lors des négociations.
- L'Éthiopie a traduit les priorités de la CFFSA24 telles que la restauration, le financement climatique et la mobilisation communautaire, dans ses positions lors de la COP28 et des sommets régionaux. Le pays a par ailleurs accueilli le deuxième Sommet africain sur le climat en 2025, harmonisant les stratégies continentales avec les négociations internationales sur le climat.
- La Gambie n'a pas participé à la COP16 sur la biodiversité mais elle a négocié pour que ses contributions déterminées au niveau national soient affectées à l'appui des objectifs mondiaux d'émissions zéro à la COP28. Les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) révisés incluent les recommandations de la CFFSA et seront validés une fois finalisés.
- Le Lesotho a participé à la COP28, toutefois le Ministère des forêts qui supervise les questions relatives aux forêts, n'a pas été représenté, ce qui a limité la participation active au titre des questions liées à la CFFSA.
- Le Niger était absent à la COP28. Toutefois, un nombre de recommandations de la CFFSA ont été prises en compte dans les déclarations présentées par le Groupe Afrique durant la COP16 sur la biodiversité.
- Le Soudan du Sud a indiqué qu'il est temps de réviser ses CDN, ce qui sous-entend que les recommandations de la CFFSA24 pourraient être prises en compte durant le processus de mise à jour.
- Le Togo n'a pas encore désigné de point focal pour participer aux négociations internationales sur la biodiversité, ce qui limite sa contribution directe aux priorités recommandées par la CFFSA.
- Le Zimbabwe a fait part de son incertitude quant à l'intégration des recommandations de la CFFSA24, notant que l'Autorité chargée des parcs et de la faune sauvage détient peut-être les informations recherchées.

45. Les réformes de la gouvernance suivent leur cours dans la plupart des pays, surtout dans les domaines des sanctions, de la sécurité des droits et de la décentralisation, qui sont d'une importance vitale pour la gestion durable des forêts. Toutefois, seulement 64 pour cent des pays harmonisent les lois, révélant des écarts dans les réponses coordonnées aux enjeux transfrontaliers telles que la criminalité liée aux espèces sauvages et le commerce illicite du bois. Des plateformes multisectorielles existent mais sont inégalement réparties, compromettant ainsi les approches intégrées pour la faune sauvage, l'agriculture et la planification de l'utilisation des terres. Le faible niveau de prise en compte des recommandations de la CFFSA24 (seulement 5 pour cent) dans les positions des pays lors des négociations internationales, suggère que les questions liées aux forêts et à la faune sauvage ne sont constamment priorisées par les diplomates dans les discussions sur le climat.

## G. Gestion durable de la faune sauvage en Afrique

La Commission a invité les membres à (i) organiser des discussions et des rencontres multisectorielles aux niveaux national et infranational afin d'améliorer la gestion durable des ressources forestières et fauniques; et à (ii) analyser l'ampleur et l'impact des conflits entre l'homme et la faune sauvage dans les contextes nationaux et transfrontaliers et à collaborer avec la FAO à l'élaboration d'approches visant à mesurer et à suivre les tendances en matière de gestion efficace des conflits homme-faune et de leur coexistence.



### *Ampleur de l'évaluation des conflits homme-faune aux niveaux national et transfrontalier*

46. La plupart des pays ont initié des efforts pour évaluer ou suivre l'ampleur des conflits homme-faune. Près de 44 pour cent des répondants ont mentionné que des évaluations ont été menées au niveau national, tandis que 19 pour cent ont rapporté des mesures de suivi au niveau transfrontalier, démontrant ainsi l'importance des conflits homme-faune dans les écosystèmes partagés.

47. En outre, 28 pour cent des pays ont déclaré que les évaluations sont en cours, un signe de progrès en matière de collecte des données et d'analyse des situations. Seulement 9 pour cent des pays ont rapporté n'avoir pas encore entrepris toute forme d'évaluation (Togo et Somalie).

48. La plupart des pays ont mentionné des collaborations, toutes formes confondues, en matière de développement des outils ou des approches de gestion de la faune sauvage et des forêts. Près de 59 pour cent des répondants ont fait état de collaborations, notamment avec la FAO (Botswana, Burundi, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Lesotho, Nigéria, Somalie, Tchad, Togo et Zimbabwe), soulignant le rôle central de l'Organisation quant à l'appui technique qu'elle apporte aux pays dans l'ensemble de la région. En outre, 14 pour cent des pays ont collaboré avec d'autres partenaires, notamment les ONG, les organismes régionaux ou les initiatives bilatérales.

49. En plus, 23 pour cent ont rapporté que les efforts de collaboration sont planifiés, démontrant

ainsi l'intérêt continu pour le renforcement des partenariats techniques. Seulement 5 pour cent des pays ont indiqué l'absence de collaboration à ce jour, ce qui suggère un engagement fort dans le développement des outils et l'appui méthodologique dans les pays membres.

50. Les pays ont présenté une gamme variée de réalisations, notamment des initiatives nationales de reboisement (Burundi, Tchad), des projets intégrés sur les paysages et l'agroforesterie (Botswana, Éthiopie), des modèles de gestion communautaire tels que la Gestion participative des forêts (Éthiopie), et les initiatives de reprise verte et de boisement bénéficiant d'une attention de haut niveau (Lesotho). Plusieurs pays également ont exprimé le souhait de partager leurs expériences (Botswana, Gambie, Niger).

51. Cependant, des défis clés demeurent dans l'ensemble de la région, notamment les capacités financières et techniques limitées (Burundi, Éthiopie, Guinée équatoriale, Soudan du Sud, Somalie), des données inadéquates et des systèmes de suivi défaillants (Éthiopie, Lesotho), la mise en application insuffisante et la forte fréquence des abattages illicites et de la chasse au gibier (Éthiopie, Lesotho), et des contraintes financières plus générales qui entravent la mise en œuvre complète des recommandations de la CFFSA (Guinée équatoriale, Soudan du Sud, Somalie).

52. La majorité des pays (82 pour cent) ont indiqué leur souhait de participer à des discussions de suivi, à l'apprentissage entre pairs, ou à des plateformes régionales d'échange de connaissances, et dans le cadre de divers thèmes, notamment la restauration des paysages forestiers et la gestion durable des forêts (Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Lesotho), ainsi que la valorisation et la certification des produits forestiers non ligneux (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée équatoriale). Plusieurs pays ont souligné les priorités relatives aux systèmes de traçabilité et aux nouvelles technologies en matière de gestion des écosystèmes (Togo) ainsi qu'au financement climatique, aux marchés du carbone et au programme REDD+ (Éthiopie, Soudan du Sud). D'autres ont insisté sur les besoins en matière de réduction des conflits entre l'homme et la faune sauvage et de coopération transfrontalière contre le braconnage (Tchad, Éthiopie), et sur l'amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation pour la restauration des écosystèmes (Lesotho, Niger). Certains pays ont également exprimé leur intérêt pour l'apprentissage entre pairs en matière de gestion des parcours et de conservation des zones arides (Somalie), ainsi que pour le renforcement de la collaboration régionale dans le contexte de la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages, et du charbon de bois (Somalie, Zimbabwe). Un grand nombre de pays ont par ailleurs sollicité un appui technique et des plateformes de renforcement des capacités aux fins de promouvoir les recommandations de la CFFSA (Botswana, Somalie, Soudan du Sud).

53. L'évaluation des conflits entre l'homme et la faune sauvage se poursuit, mais avec seulement 44 pour cent des pays réalisant des évaluations nationales et à peine 19 pour cent effectuant un suivi transfrontalier, le continent n'a toujours pas une perception globale de la dynamique des conflits dans les divers écosystèmes. La collaboration avec la FAO est forte (59 pour cent), ce qui témoigne de la dépendance à l'égard de l'appui technique. Des difficultés persistantes (des systèmes de données inadéquats, un financement insuffisant, l'application limitée) illustrent les barrières systémiques qui entravent l'adoption générale des approches recommandées par la CFFSA<sup>24</sup>. Toutefois, la forte volonté (82 pour cent) de participer à la poursuite des échanges témoigne de la demande accrue pour l'apprentissage entre pairs et pour les solutions coordonnées.

### III. CONCLUSION

54. Les pays membres ont enregistré des progrès notables dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la CFFSA, en particulier dans les domaines de la coopération régionale, des capacités institutionnelles, de l'harmonisation des politiques et de l'intégration de l'éducation et de la formation dans la gestion des forêts et de la faune sauvage. Leur engagement ferme dans les initiatives continentales, l'adoption accrue de solutions climatiques fondées sur la nature et la collaboration renforcée avec le secteur privé témoignent d'une volonté claire de mettre en place une gouvernance durable des forêts et de la faune sauvage.

55. Cependant, plusieurs lacunes structurelles persistent. Les technologies numériques de surveillance et de traçabilité ne sont pas encore largement adoptées, les cadres réglementaires applicables aux produits forestiers non ligneux et à l'apiculture sont peu harmonisés, et la participation aux marchés du carbone reste limitée. Des plateformes de coordination multisectorielles émergent, mais elles ne sont pas uniformes d'un pays à l'autre, et seul un nombre restreint de membres ont pleinement intégré les recommandations de l'AFWC-24 dans leurs positions dans le cadre des négociations internationales. Les défis liés à la disponibilité des données, aux ressources financières, à la capacité d'application et à la coopération transfrontalière continuent de freiner la mise en œuvre complète.

56. À l'avenir, il sera essentiel de renforcer les capacités techniques, d'harmoniser les cadres réglementaires régionaux, d'accélérer l'utilisation des outils numériques et de développer la chaîne de valeur, en particulier pour les produits forestiers non ligneux et l'apiculture. Il sera également indispensable d'accroître la participation aux mécanismes de financement climatique et d'améliorer la surveillance des conflits homme-faune sauvage pour assurer une gestion durable des forêts et de la faune sauvage dans toute l'Afrique. La forte volonté des pays à s'engager dans l'apprentissage entre pairs constitue une base solide pour une avancée collective vers les objectifs de la CFFSA25 et au-delà.

**Annexe 1 : Liste des observatoires régionaux / plateformes techniques mentionnées par les répondants**

Pays	Observatoires régionaux / plateformes techniques
Botswana	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité technique forestier de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC)</li> <li>• Commission des forêts et de la faune sauvage pour l’Afrique (CFFSA)</li> <li>• Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)</li> <li>• Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)</li> <li>• Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES)</li> </ul>
Burundi	<p>Niveau sous-régional (Afrique de l’Est et du Centre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission des forêts d’Afrique centrale (COMIFAC)</li> <li>• Observatoire des forêts d’Afrique centrale (OFAC)</li> <li>• Communauté économique des États d’Afrique centrale (CEEAC)</li> <li>• Communauté économique de l’Afrique de l’Est (CAE)</li> </ul> <p>Niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100)</li> <li>• Agenda 2063 de l’Union africaine</li> </ul> <p>Niveau International</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES)</li> <li>• Convention sur la diversité biologique (CDB)</li> <li>• Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+)</li> </ul> <p>Coopération transfrontalière sur le terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec le Rwanda et la Tanzanie pour la protection des espèces de faune migratrices (par exemple au Parc national de Kibira qui fait frontière avec Nyungwe au Rwanda).</li> </ul>
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COMIFAC</li> </ul>
Côte d’Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observatoire pour la biodiversité et les aires protégées en Afrique de l’Ouest (OBAPAO)</li> </ul>
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie (AEWA)</li> <li>• Convention de Ramsar</li> <li>• CNULD</li> <li>• CDB</li> </ul>
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum forestier africain (FFA)</li> <li>• CFFSA</li> </ul>
Lesotho	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFR100</li> <li>• REDD+</li> <li>• SADC</li> </ul>
Niger	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFR100</li> <li>• Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)</li> <li>• Observatoire pour la biodiversité et les aires protégées en Afrique de l’Ouest (OBAPAO)</li> <li>• Outil intégré sur l’efficacité de gestion (IMET)</li> <li>• Complexe W-Arly-Pendjari</li> </ul>
Somalie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CFFSA</li> </ul>
Soudan du Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CITES</li> </ul>

Togo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeurs des aires protégées d'Afrique (APAD)</li> <li>• CITES</li> <li>• OBAPAO</li> </ul>
Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Socio-Ecological Observatory for Southern African Woodlands</i> (SEOSAW)</li> </ul>

## Annexe 2 : Liste des outils, projets ou partenaires

Pays	Outils, projets ou partenaires
Botswana	Collaboration avec la FAO dans le cadre du Programme d'impact du FEM sur la gestion durable des forêts - Volet paysages arides durables. Focus sur la neutralité en matière de dégradation des terres, la gestion durable des terres/ressources, le renforcement des capacités institutionnelles et la mise à l'échelle des meilleures pratiques dans les écorégions de Mopane et de Miombo.
Burundi	Collaboration avec la FAO sur l'Inventaire forestier national; les systèmes de MRV de la REDD+; les banques de semences et l'agroforesterie (RFS, FFF); les pépinières communautaires; les projets de plantation d'arbres du programme vivres-contre-travail en collaboration avec le Programme alimentaire mondial; et l'utilisation de l'outil IMET SMART pour les aires protégées.
Guinée équatoriale	La collaboration inclut le développement d'un inventaire forestier national
Éthiopie	Collabore avec la FAO dans le cadre des systèmes de MRV de la REDD+, des outils d'inventaire des forêts et d'estimation des gaz à effet de serre; coopère avec le PNUD, CIFOR-ICRAF et la Banque mondiale sur la restauration, l'agroforesterie, et d'innovations intelligentes face au climat.
Gambie	La FAO soutient l'Inventaire forestier national de 2025, le projet PROREFISH et la REDD+, en partenariat avec le Ministère des forêts et le Ministère des parcs et de la faune sauvage
Kenya	La FAO collabore avec les institutions kenyanes dans le cadre d'un financement du FEM sur divers projets forestiers et de gestion des ressources naturelles.
Lesotho	Soumission de notes conceptuelles à la FAO pour la gestion durable des forêts et l'inventaire forestier national; appui de la FAO pour le développement du couvert végétal et le renforcement des capacités.
Niger	Utilise des outils de suivi de la restauration des écosystèmes tels que AURORA et FERM
Somalie	La FAO a appuyé le développement des politiques et de la législation du pays en matière de foresterie.
Soudan du Sud	Collabore par le biais de CARES (FEM/FAO), partenariats avec <i>African Parks</i> et <i>Enjojo Foundation</i> , Examen des ressources naturelles avec la banque mondiale et le projet <i>Imatong Landscape Conservation</i> (FEM/PNUE).
Togo	Adopte une approche <i>aides financières aux bénéficiaires directs</i> en appui aux producteurs agricoles et forestiers.
Zimbabwe	Développe une politique sur les conflits homme-faune dotée d'un fonds de compensation pour les communautés affectées.